

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers

## **Sujets Divers -Cours pour les élèves étrangers- Session de 1998- Doctrine-(leçon 10-11):La voix du diable (La Musique).**

Louanges à Allah Seigneur de L'Univers, que la paix et le salut soient sur Le Prophète, sur les Siens et tous ses Compagnons. Ô Allah, apprends-nous ce qui nous est profitable, aide-nous à tirer avantage de nos connaissances, permets- nous de savoir davantage, ÔSeigneur de L'Univers.

### **La voix du diable, la musique:**



De nos jours, l'accompagnement de la musique dans la vie de l'homme depuis son réveil, lors de son repas, dans ses va-et-vient, et même pendant son labeur est un aspect qui mérite notre réflexion.

La Perspicacité d'Allah a voulu que l'homme dans son voyage terrestre ait des perspectives assez lointaines, telle la perspective matérielle avec toutes ses complications et ses besoins, sans omettre l'aspect psychique avec la volonté et les sentiments qu'il implique ; ces deux points de vue échangent leurs champs effectifs à travers les issues et les liaisons qui les associent. Parlons du niveau affectif, la figure humaine a été créée selon un système musculaire qui révèle toutes les émotions qu'elle désire exprimer, le visage reflète les fonds de l'âme, les larmes par exemple s'écoulent d'une façon criante pour exprimer ce que nous refulons en notre for intérieur.

La voix elle-même jouit d'une capacité incomparable à transmettre les émotions ; les termes eux-mêmes expriment et affectent différemment

selon la façon de leur articulation, par exemple (Je ne sais pas) peut perturber l'écouteur si on la prononce avec courroux, alors que dite avec amabilité elle laisse une impression de sérénité et de calme ; la voix peut donc communiquer les sentiments et les connaissances en même temps.



Les sentiments sont communiqués à travers les ondes vocales

La vie, avec toutes ses créatures, nous éprouve par des événements accompagnés de sons, qui suscitent en nous des sentiments différents à passer du rire enfantin tout frais à l'effroi provoqué par le grondement du tonnerre ou à l'indignation d'entendre un âne braire.

Quant aux vagissements du nouveau-né, ils éveillent en nous un mélange de pitié et d'affection qui nous poussent à satisfaire à l'instant ses besoins.



L'enfant s'endort aussitôt et paisiblement après avoir entendu la voix tendre de sa maman

De son côté, la voix maternelle chaleureuse est apte à changer l'inquiétude chez le bébé en un sentiment de paix et de sérénité qui l'aide à s'apaiser et à s'endormir.

Donc la voix accompagne l'événement, traduit un état d'âme capable de

nous exaithorr et de nous transformer de l'indifférence à l'effectivité qui nous oblige à prendre une certaine attitude  
Allah Exalté Soit-Il a fait allusion à la compétence dont jouit la voix qui communique les sentiments et s'y laisse émouvoir, Allah Exalté-Soit-Il dit:

**(Ô femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent)**

Coran 33; Al Ahzab (LES COALISES): 32

En vérité, les paroles de la femme n'impliquent aucune notion de soumission, mais le rythme de sa voix, et sa façon d'interpeller les gens pourraient influencer son interlocuteur qui fléchirait et sentirait de la convoitise envers elle.

Ceci dit, l'excitation à la convoitise n'exige pas de science ou de paroles particulières, mais seulement un rythme spécial, or si on peut imiter ce rythme musicalement, on éveillera chez l'auditeur son instinct sexuel malgré l'absence de l'accusé en la matière.

Donc, dans la mémoire, la voix s'est associée à un sentiment distinct qui en provient, et toutes les fois qu'on entendra ce son, on éprouvera le même trouble.



Maintenant si le cœur m'en dit d'éveiller chez toi la sensation de terreur, j'imiterai pour toi un son dont la nature peut exaithorr l'effroi dans l'âme; quelques coups assez forts et rythmés sur un tambour qui rappellent le grondement du tonnerre, accordés avec les sifflements d'une trompette imitant la sonorité d'une tempête ou d'un orage, te communiquent l'impression de peur et d'affolement similaires à l'effet véritable du

tonnerre.

Là, on est devant une personne dupée et forcée à trembler de peur, sans qu'il y ait de motif. Cette compétence à la duperie et au pouvoir illusoire de jouer des sentiments des autres que possèdent les musiciens ou les compositeurs, leur fournit l'occasion de maîtriser la situation à leur aise.

Lorsque l'individu s'emporte ou s'émeut, non seulement il s'exprime vocalement mais il s'agite, ce qui l'aide à décharger cette force en lui ; s'il est triste ou en colère, il remue la tête ou change de position. S'il est assis dans un coin il peut se redresser ou se tenir debout.

La musique a tendance à duper l'âme comme on l'a dit précédemment, à se jouer d'elle et à provoquer ses instincts. Parfois, elle porte en elle une énorme charge artificielle qui pousse son auditeur à la drainer non seulement en agitant tête et mains, mais aussi à faire agiter hystériquement tout le corps, c'est ce qu'on appelle la danse !



La duperie des sensations se fait également d'une façon différente en utilisant des produits chimiques telles les drogues qui ont une influence incomparable et directe sur elles. L'homme recherche spontanément et sans cesse les éléments de son bonheur, bien entendu fictif, car son état d'égaré et de somnolence ne lui ouvre qu'une voie chimérique qui l'oblige à injecter son corps avec des drogues qui lui donnent l'illusion d'un bonheur dérisoire !

La liaison qui existe entre la dose de drogues et les sentiments est similaire à celle qui associe la musique aux états d'âme: dans les deux cas il n'existe aucun rapport entre les vibrations de l'âme et la réalité dont n'émanent que l'affolement, la dispersion et la dérouté des idées. Le patient en question ignore la raison de son chagrin ou de sa joie, d'ailleurs tous les drogueurs ont un point commun, celui de leur foi dans l'absurdité ! Ces compétences ont été immiscées en lui pour l'aider à

découvrir le bonheur absolu. Il se contente d'un brin de bonheur qui déclenche dans son cœur des revirements rapides qui varient entre la joie et la tristesse, et pour comble cela se passe à son insu.



L'homme qui s'égaré loin d'Allah ne se contente pas de rechercher un refuge qui substitue Le Seigneur De L'Univers dans sa vie tels une personne, ou un abri, voire, il peut s'adonner aux moyens chimiques ou musicaux, désirant à tout prix fuir les sensations d'ennui, d'inquiétude, et d'embarras qui l'assiègent au lieu de chercher abri auprès du Seigneur De L'Univers qui sauve les égarés, exauce les sollicitations des prieurs et comble Ses serviteurs de Sa Miséricorde.

**Allah dit: (Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité? Et Allah l'égaré sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah? Ne vous rappelez-vous donc pas?)**

Coran 45; AL-JĀṬIYA (L'AGENOUILLÉE): 23

Celui qui reste indifférent et ne s'ébranle guère n'est pas un homme ; le croyant jouit d'un bon goût subtil, il voit La beauté dans le juste et le bien, il se respecte soi-même et ses émotions sont sacrées, nobles, et ont été créées afin de veiller effectivement sur sa réaction d'avec la vie, il s'élève avec son chagrin créateur, son trouble sacré, l'égard qu'il ressent envers autrui, la sympathie avec laquelle il traite ses semblables, la joie d'obéir à Allah, il est content de La Satisfaction d'Allah et de Ses Dons, il est proche De Lui ; il est fort conscient que les changements des états d'âme et les jeux dont il est l'objet ne représentent qu'un alibi et une évasion, alors que vivre le réel et lui faire face même s'il est amer est mille fois meilleur que vivre dans l'illusion



même si elle est confortable.



La musique n'est qu'un scellage des sensations falsifiées au détriment des sentiments spontanés et honnêtes. L'Islam a toujours abhorré les stratagèmes et les machinations, de même l'abus dans l'usage bon marché des objets précieux comme le temps, les sentiments, il réfute aussi de les détourner de leurs buts sublimes.

Il est donc irréfutable de jeter un regard rétrospectif dans notre étude de la musique sur les textes législatifs relatifs à ce sujet et qui sont à l'origine de la confirmation des dispositions liauteurs et illiauteurs.

On désire revoir à présent quelques textes qui ont tranché à propos de ce thème autour duquel des rumeurs ont couru, Allah dit interpellant Le Diable:

**(Rassemblez donc votre ruse puis venez en rangs serrés. Et celui qui aura le dessus aujourd'hui aura réussi)**

Coran 20 ; TAHA: 64

La voix du Diable est la flûte selon les dires de Moudjahid, d'Ibn Abbas et d'Al Dahhak, Allah dit:

**(Et, parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtement avilissant.)**

Coran 31; LUQMĀN: 64.

Hassan Al Bassri a dit:

((Le divertissement du papotage c'est la musique et les chansons.))

Moudjahid a dit: Les chansons et la flûte.

Alors que La Sunnah dit:

Abû Amer ou Abû Malek Al Ach'ari a rapporté avoir entendu le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dire:

**((Il y aura des gens dans ma nation qui jugeront liauthors la fornication, la soie, le vin et les instruments musicaux. D'autres s'installeront près d'une haute montagne, verront arriver chez eux le berger qui amène son troupeau au pâturage le matin et le ramène le soir dans son enclos, celui-là leur demandera l'aumône: « Reviens nous voir demain » leur diront-ils. Mais Allah les fera mourir de la nuit, donnera l'ordre à la montagne de s'effondrer sur eux, métamorphosera d'autres en singes et en sangliers –ou abrutira leur esprit- et ce, jusqu'au Jour de la Résurrection.))**

Al Boukhari

Dans une autre version:

**((Ma nation sera témoin de gens qui consommeront le vin en le désignant par d'autres noms ; les chanteuses seront accompagnées de musiciens qui joueront des airs faisant perdre la tête à celles-là ; Allah affaîssera le sol sous leurs pieds et les transformera en singes et en porcs)).**

Ci-dessus une série de hadiths authentiques:

Anas ibn Malik a rapporté que le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit:

**((Deux sons sont maudits dans ce monde et dans L'Au-Delà: La flûte lors d'une grâce, et le timbre lors d'une calamité.))**

IbnAbbass qu'Allah Soit Satisfait de lui a rapporté quele Prophète a dit:

**((Allah vous a prohibé le vin, le jeu de hasard et le tambour)), puis il a ajouté: ((Toute boisson qui soûle est illiauthor.))**

Al-Boukhari dans « la foi et les boissons », at-Thirmidhi, an-Nasaa'i, abû Dawood et ad-

Daarimi.

Il a dit aussi:

**((Ma Nation connaîtra la diffamation des femmes chastes, les affaissements et les difformités)).**

Quand cela aura-t-il lieu ? lui a-t-on demandé.

**((Lorsque les instruments de musique apparaissent, leur a-t-il répondu, que les chanteuses deviennent nombreuses et que le vin est consommé.))**

Abû Oumama a rapporté que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit:

**((Ne vendez pas les chanteuses, ne les achetez pas, ne leur apprenez pas le métier de chanteuse ; il n'y a guère d'avantages dans leur commerce, leur prix est illiauthor, c'est à ce propos le Verset suivant est révélé:**

**(Et, parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtiment avilissant)**

Coran 31 ; LUQMĀN: 6

Quand il a achevé de réauthorr Le Verset, Il a dit:

**((Je jure par Celui qui m'a envoyé pour établir la vérité, aucun homme n'élève la voix en chantonnant sans qu'Allah Exalté Soit-Il, ne lui envoie deux diables qui se poseront sur ses épaules, puis le piétineront sans arrêt sur le thorax, jusqu'à l'obliger à se taire.)).**

Tous ces Hadiths authentiques interdisent le chant et les instruments de musique, ceux qui veulent rendre La Religion accessible aux gens, sont invités à de cesser leurs mécréantes tentatives et à se convaincre que ce qu'Allah Exalté Soit-Il a promulgué n'est que dans leur intérêt.

A ce propos, on va réauthorr le Hadith d'Abû Dawood qu'Ibn Omar a



raconté:

((Ce dernier était avec Nafe', quand ils furent à la hauteur d'un berger qui jouait de la flûte, ibn Omar introduisit ses doigts dans ses oreilles et questionna son compagnon s'il distinguait le rythme, et celui-ci de répondre négativement, alors il sortit ses doigts de ses oreilles et informa son compagnon qu'il imitait le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) par cet acte.)).

Ibn Hazem et ses adeptes font leur commentaire à ce propos: si le fait d'écouter la flûte était illiauthor, Mohammad (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) n'aurait pas autorisé à Ibn Omar d'y prêter oreille, de même si cet acte était illiauthor pour Ibn Omar il n'aurait pas toléré à Nafe' de l'écouter.

### **La réponse à tout ce qui a précédé:**

1-Le fait de prêter oreille est illiauthor alors qu'écouter ne l'est pas, le premier implique la participation, par exemple enregistrer la chanson pour pouvoir l'écouter autant qu'on veut, ou se rendre dans un lieu où l'on joue, alors que la simple écoute est un acte involontaire. Si quelqu'un par hasard joue dans la rue à notre passage ou un chauffeur dans un taxi qui fait fonctionner la radio, cela n'a aucune réticence, car il n'y est pour rien ; tel est le cas d'ibn Omar et de Nafe'.

2- Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a bouché ses oreilles par une réticence poussée ce qui signifie que se soustraire d'écouter est meilleur le cas échéant.

Aïcha qu'Allah soit satisfait d'elle, a raconté que son père a pénétré chez elle alors que deux esclaves chantaient les vers que les Ançârs se lançaient réciproquement en temps de guerre durant l'ère préislamique. Le Prophète s'est alors couché en détournant sa face ; Abou Bakr est entré et m'a blâmée en s'indignant que la flûte du diable se fait entendre dans la maison du Prophète d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) ; le Messenger d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) s'est alors retourné du côté d'Abû Bakr et lui a demandé de les laisser faire, mais lorsqu'il a somnolé je leur ai fait un clin d'œil et elles sont sorties. C'était un jour de fête et les bambins jouaient avec les boucliers et les lances. J'ai demandé au Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), et dans une autre version il m'a demandé:

**((Aurais-tu envie de les regarder?))**

J'ai acquiescé, il m'a voilée de son vêtement alors que je me tenais derrière lui en ayant posé ma joue contre la sienne ; il disait (Salla Allahou Alaihi wa Sallam):

**((Restez tel que vous êtes fils d'Arfida, n'arrêtez donc pas.))**

Cela a duré un bon moment jusqu'à ce que je me suis ennuyée

**(( en as-tu assez?))**

m'at-il demandé, j'ai répondu que oui, alors il m'a dit de m'en aller.))

Al-Boukhari, Moslim, an-Nasaa'i, ibn Madja et Ahmad

Ibn Hadjar a dit dans son œuvre « Fath Al Bari »: Un groupe de soufis ont déduit d'après ce Hadith que le fait d'écouter le chant et de chanter avec ou sans instrument est liauthor. En vérité le Hadith ne dépasse pas la licéité des tambourins, de même le hadith n'implique pas la tolérance des flûtes, car les deux esclaves n'ont pas joué de flûte.

Le sens de (flûte ) dans le hadith signifie une belle voix car lorsque le Prophète a entendu Abû Moussa Al Ach'ary réauthorr Le Coran, Il lui a dit:

((ô Abû Moussa, Allah t'a nanti d'une des flûtes que possèdent La Famille Dawood.))

Al-Boukhari, Moslim et at-Thirmidhi. Il reste deux mots à ce propos, le premier c'est que L'islam a prohibé le fait de suivre un traitement par la musique, car il est iimpensable qu'Allah prohibe quelque chose qui ait une propriété curative ; al-Boukhari a rassemblé les hadiths du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) qui traitent des fruits macérés et du miel dans le chapitre « Al Achriba ou Les boissons », les hadiths

**((Il est interdit de boire l'urine des gens faite des vivres car c'est une souillure))**

Rapporté par al-Azhari.

Allah, exalté soit-Il, dit:

**(Vous sont permises les bonnes nourritures)**

Coran 5 AL-MĀ Ibn Massoud a rapporté que le Prophète a dit au sujet  
des liqueurs:

**((Allah n'a pas immiscé vos remèdes dans ce qu'il vous a prohibé.))**

L'Imam Al Bahawi dit dans son livre intitulé ( Kachaf al-Qinaa' ): Les remèdes illiauthors par voie buccale sont prohibés, de même que les sons frivoles et autres tel le chant.



L'Islam a discrédité ceux qui considèrent le chant et la musique comme leur gagne-pain ou leur habitude, aucun témoignage ne leur est accepté, car il est détraqué à cause de leur profession illiauthor.

L'Imam Al-Kamal Bin Al-Houmam dans son interprétation de l'ouvrage « Al Hidaya fi Al Fiqh aL Hanafi »:

N'est guère admis le témoignage d'un tambourineur.

L'Imam Ibn Qoudama dit dans son œuvre (Al-Moughni fi al-Fiqh Al-Hanbali):

N'est guère admis le témoignage de celui qui a un métier illiauthor tel le fabricant des flûtes ou le tambourineur.

En vérité le musulman se passe de toutes ces futilités parce que ses responsabilités dépassent de loin ses loisirs, quant à celui qui désire ardemment un enchantement esthétique, qu'il le retrouve dans Le Coran, et les hymnes islamiques éducateurs et qu'il renonce à ce qu'Allah abhorre ; est bien récompensé ici-bas et dans L'Au-Delà celui qui se passe d'un désir quelconque pour l'amour d'Allah.

Qu'Allah nous rende de ceux qui écoutent les paroles et en suivent les meilleures.